



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(Formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 26.1107.699

Déposé le : 16.06.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Plus et mieux encourager le photovoltaïque !

Texte déposé

Aujourd'hui, les panneaux solaires photovoltaïques sont plébiscités par de nombreux propriétaires et cela est réjouissant, à l'heure où notre société s'engage pleinement dans les énergies renouvelables. Lorsque le privé souhaite installer du photovoltaïque, une des premières questions importantes qu'il se pose avant l'installation et celle du raccordement au réseau électrique.

Rappelons qu'avec l'énergie produite, le propriétaire peut utiliser, soit :

- La totalité de l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques pour sa propre consommation, ou
- En partie et mettre le surplus qui n'est pas consommé sur un réseau électrique.

S'il opte de rejoindre tout seul un raccordement au réseau, le coût peut être très élevé. Par contre, s'ils sont plusieurs propriétaires à se mettre ensemble, il peut exister quelques avantages sur cet investissement. Ayant été approché par plusieurs personnes intéressées, celles-ci se voient très réticentes à installer du photovoltaïque lorsqu'elles constatent l'engagement financier conséquent pour se raccorder.

Dans ce contexte, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Est-il au courant de cette situation ?
- Pourrait-il envisager d'approcher les distributeurs, par exemple la Romande Energie SA, afin de trouver des pistes d'encouragements pour les propriétaires intéressés ?
- Dans la mesure du possible, pourrait-il envisager de prendre en charge, tout ou partie, le coût pour ce genre de raccordement ?

D'ores et déjà, je remercie notre Gouvernement pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Denis Rubattel, député

Assens, le 16 juin 2020

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch